

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570

**Nombre de membres afférents au conseil : 11****Nombre de membres en exercice : 11****Qui ont pris part à la délibération : 10****Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 07/12/2020 à 19h00**

Le sept décembre deux mil vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huit clos en la maison commune de BASSE-RENTGEN, sous la présidence de Monsieur GONAND Eric, Maire. Date de convocation : (30.11.2020).

Étaient présents : Mmes Magdalena DORY Marie-Caroline DUMAS, Estelle GORGES, HENRY Adeline, Sandra SCHWARTZ.

MM. Jean-Paul FEIPPEL, Eric GONAND, Jeannot OESTREICHER, Serge STAUDT.

Étaient absents excusés : Charles DELION (procuration à Mme Sandra SCHWARTZ), RIO Anne-Sophie.

Étaient absents sans excuse : néant.

Mme DUMAS Marie-Caroline été nommée secrétaire, conformément à l'article L.2541-6 du CGCT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GONAND Eric, Maire, délibère comme suit :

- approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**),
- approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 09.11.2020 (**point N°2**)

Point N°3 – Demande de subvention APE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de verser pour l'année 2020, une subvention d'un montant de 200 € à l'Amicale des Parents d'Elèves de BASSE-RENTGEN, HAGEN et EVRANGE.

Point N°4 – Décision modificative au budget

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative suivante au budget, à savoir :

Crédits à ouvrir : chapitre 66 – article : 66111 (intérêts) : + 450,00 €

Crédits à réduire : chapitre 022 – article : 022 (dépenses imprévues) : - 450,00 €

Point N°5 – Divers

Désignation d'un correspondant défense

Madame Magdalena DORY est désignée en qualité de correspondant défense.

Acceptation chèque ORANGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le chèque d'un montant de 223.14 € émanant de ORANGE – Agence Grand Est- et correspondant au remboursement d'un avoir suite à une erreur de facturation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Vu par Nous, Eric GONAND, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 11/12/2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 10/12/2020.

Le Maire

GONAND Eric

